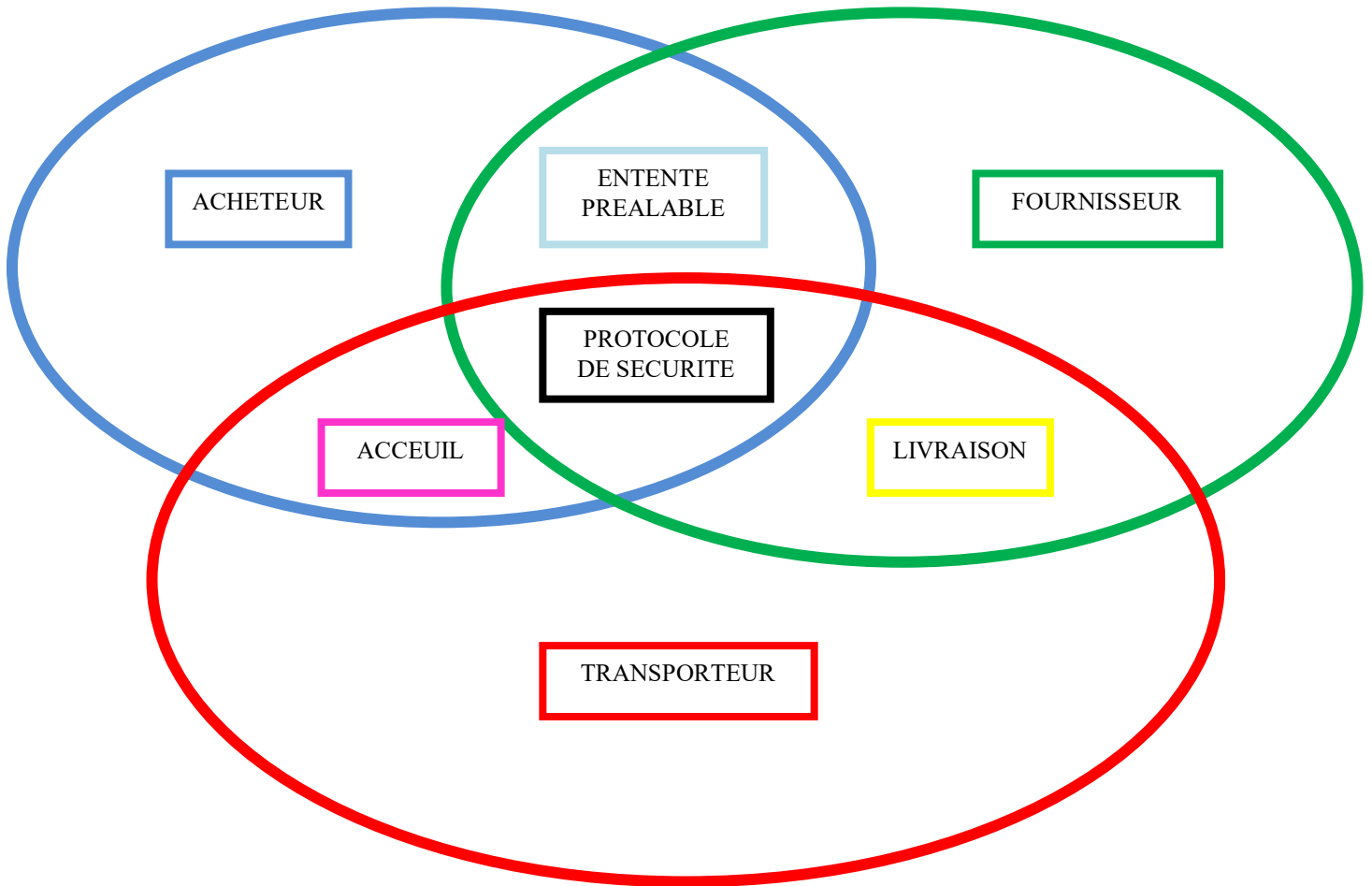


## PROTOCOLE DE SECURITE



## PROTOCOLE DE SECURITE

DÉCRET N° 92-158 du 20 février 1992 : Travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure  
Opérations de chargement et de déchargement, art. R. 4511-1 à 4 et R. 4515-1 à 11 du Code du travail

### Entreprise d'accueil

Raison sociale :

FAMILLE MICHAUD APICULTEUR S.A

Adresse :

chemin de Berdoulou  
BP 27

C.P. :64290

Ville : GAN

Pays : FRANCE

Tél : +33 (0) 5 59 21 91 00

Mail :

Responsables des opérations de chargement déchargement (votre interlocuteur) :

Mr, Mm :

Tél :

Poste :

### Entreprise effectuant le transport

Raison sociale

Adresse

CP :

Ville :

Pays :

Tél

Fax :

Mail

Nom de l'interlocuteur :

Tél

### RENSEIGNEMENTS SUR LE VEHICULE

Nom du chauffeur :

(Si opération ponctuelle)

Immatriculation :

(Si opération ponctuelle)

P.T.C. :

Type :

- Camion
- Camion + remorque
- Semi
- VL ou Camionnette
- Véhicule porte conteneur
- Véhicule avec citerne
- Véhicule frigorifique
- Autre

Equipement :

- hayon
- grue
- transpalette
- chariot automoteur embarqué

### DEROULEMENT DE L'OPERATION

**Opération répétitive :**

Créneau horaire prévu pour l'arrivée du véhicule :  
Sauf accord spécifique obtenu la veille.

OUI  NON

**Opération ponctuelle : (voir annexe 1)**

Heure d'arrivée du véhicule :        h

Heure de départ du véhicule :        h

VOTRE PRESTATION	
<input type="checkbox"/> <b>matière première (quai 2)</b>	
<p><b><u>Le chargement</u></b> <input type="checkbox"/></p> <p>Est effectué uniquement par un membre du service de l'entreprise d'accueil.</p>	<p><b><u>Le déchargement</u></b> <input type="checkbox"/></p> <p>Est effectué uniquement par un membre du service de l'entreprise d'accueil.</p>
<input type="checkbox"/> <b>des emballages (quai3)</b>	
<p><b><u>Le chargement</u></b> <input type="checkbox"/></p> <p>Est effectué uniquement par un membre du service de l'entreprise d'accueil.</p>	<p><b><u>Le déchargement</u></b> <input type="checkbox"/></p> <p>Est effectué uniquement par un membre du service de l'entreprise d'accueil.</p>
<input type="checkbox"/> <b>de produits fini (quai 1)</b>	
<p><b><u>Le chargement</u></b> <input type="checkbox"/> Est effectué uniquement par un membre du service de l'entreprise d'accueil et <u>sous la responsabilité du chauffeur.</u></p> <p>Le transporteur est responsable de la marchandise sur le plan quantitatif et qualitatif. Dès la fermeture des portes du véhicule.</p>	<p><b><u>Le déchargement</u></b> <input type="checkbox"/></p> <p>Est effectué uniquement par un membre du service de l'entreprise d'accueil.</p>
<input type="checkbox"/> <b>de palettes vides (quai 1 et 2)</b>	
<p><b><u>Le chargement</u></b> <input type="checkbox"/></p> <p>Est effectué uniquement par un membre du service de l'entreprise d'accueil.</p>	<p><b><u>Le déchargement</u></b> <input type="checkbox"/></p> <p>Est effectué par l'agent de quai ou le chauffeur uniquement si celui-ci utilise son propre matériel : le port de chaussures de sécurité est obligatoire.</p> <p><b>Remarque 1 :</b> le quai est fonction de la nature de la palette (quai 2 si « palette atelier »)</p> <p><b>Remarque 2:</b> les palettes consignées seront échangées nombre pour nombre et qualité pour qualité. Les palettes détériorées ne seront pas comptabilisées.</p>
<input type="checkbox"/> <b>de futs vides (zone 2)</b>	
<p><b><u>Le chargement</u></b> <input type="checkbox"/></p> <p>Est effectué uniquement par un membre du service de l'entreprise d'accueil.</p>	<p><b><u>Le déchargement</u></b> <input type="checkbox"/></p> <p>Est effectué uniquement par un membre du service de l'entreprise d'accueil.</p>
<input type="checkbox"/> <b>des résidus P chimiques (zone 2)</b>	
<p><b><u>Le chargement</u></b> <input type="checkbox"/></p> <p>est effectué par la personne en charge de l'enlèvement. Le port des EPI, si nécessaire est obligatoire (projection coupure..)</p>	<p><b><u>Le déchargement</u></b> <input type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/> <b>des étiquettes (quai 4)</b>	
<p><b><u>Le chargement</u></b> <input type="checkbox"/></p> <p>Est effectué uniquement par un membre du service de l'entreprise d'accueil.</p>	<p><b><u>Le déchargement</u></b> <input type="checkbox"/></p> <p>Est effectué uniquement par un membre du service de l'entreprise d'accueil.</p>
<input type="checkbox"/> <b>des petits colis (zone 1 ?)</b>	
<p><b><u>Le chargement</u></b> <input type="checkbox"/></p> <p>Est effectué uniquement par un membre du service de l'entreprise de transport'</p>	<p><b><u>Le déchargement</u></b> <input type="checkbox"/></p> <p>Est effectué uniquement par un membre du service de l'entreprise de transport'</p>
<input type="checkbox"/> <b>Autre prestation</b>	
<p><b><u>Le chargement</u></b> <input type="checkbox"/></p>	<p><b><u>Le déchargement</u></b> <input type="checkbox"/></p>

**MARCHANDISES**

Nature :

Conditionnement :  fûts     palettes     colis

Conteneurs     autre :

Nombre :

Poids :      Kg

Volume :

**PLAN DE CIRCULATION**

Consignes générales (voir plan en annexe 1) :

**Respecter scrupuleusement la signalisation** et le sens de circulation indiqué.

Les règles du code de la route s'appliquent dans l'enceinte de l'Entreprise.

La vitesse maximum autorisée est de **20 km/h**.

**Le stationnement est interdit** sur les voies d'accès et hors des emplacements prévus.

Un **jeton vous sera remis** à la fin des opérations afin d'actionner la barrière de sortie.(annexe 1).

## PROCEDURE DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT

### ➤ A son arrivée, le chauffeur doit :

1. S'identifier à la borne « interphone » ; un numéro de quai lui sera indiqué. (annexe1 et 2).
2. Prendre contact avec le responsable pour obtenir l'autorisation de mettre le camion à quai. Ou dans la zone dédiée.
3. Stationnement :  
S'assurer qu'aucuns piétons ne circulent dans l'air de manœuvre.

#### -quai :

Mettre son véhicule à quai en manœuvrant en marche arrière, portes arrière ouvertes et feux de détresse allumés. Se faire guider si nécessaire. . Ne vous laissez jamais guider par l'arrière. Le guidage à partir du quai est également interdit.  
S'assurer que l'arrière du véhicule est parallèle au quai.  
S'assurer que Le pont de liaison est correctement positionné  
Remettre ses clés à l'agent de quai avant le début du chargement.  
Serrer le frein de parc.

#### -zone :

Mettre son véhicule en position en manœuvrant en sécurité dans la zone dédiée. . Ne vous laissez jamais guider par l'arrière.

Couper son moteur, une fois le stationnement effectuée, et serrer le frein à main

4. Mettre en place **ses** cales.
5. Faire attention aux piétons et aux véhicules en descendant de sa cabine.
6. Se rendre au bureau de service du quai avec l'ordre de chargement/ déchargement (client et destination à charger et N° de transport obligatoire), équipé de chaussures de sécurité. (**vareuse fluo obligatoire pour tous déplacements dans l'enceinte de l'entreprise**).
7. Respecter la signalisation verticale et ou horizontale.

## HYPOTHESES DE REFUS DE CHARGEMENT ou DECHARGEMENT



L'entreprise se réserve le droit de refuser de charger un véhicule dans les cas suivants :

-Présence, dans le véhicule, de produits incompatibles avec les produits alimentaires (ex : produits chimiques, métallurgiques).

- Présence, dans le véhicule (remorque ou semi remorque), de produits susceptibles d'endommager, de souiller ou de contaminer nos produits, emballages et palettes.

- Lorsque la remorque du véhicule est sale ou dégradée (sol, bâches, parties en bois) et ne garantit pas une étanchéité satisfaisante

Risque de migration d'humidité, d'odeurs, de salissures ou tout autre risque de détérioration de nos produits.

-Pour tout autre motif, suffisamment grave et sérieux, mettant en péril la sécurité de notre personnel, la sécurité physique ou alimentaire de nos produits.



**D'une façon générale, l'entreprise de transport s'engage à mettre tout en œuvre afin de respecter ces exigences de sécurité, de qualité et de propreté tout au long du processus de transport.**

### **DISPOSITIONS PARTICULIERES**



Pendant le chargement, le chauffeur ne doit pas se trouver dans la zone de circulation utilisée pour cette opération. L'accès à tout autre secteur de l'entreprise lui est strictement interdit.

En dehors du temps de chargement et déchargement le chauffeur a accès aux sanitaires, douches et aux machines à café en passant par (l'extérieur) le hall d'entrée des visiteurs (accueil).



Un téléphone à usage professionnel est à sa disposition .Tout véhicules se présentant hors des horaires de chargement sera refusé et ne pourra rester dans l'enceinte de l'entreprise.

Le stationnement devant le portail est toléré jusqu'à l'ouverture et ne doit pas entraver la circulation et l'accès au site des salariés.

### **EN CAS D'ACCIDENT**



Dégâts matériels uniquement : prévenir immédiatement votre interlocuteur : « cf page 1 »



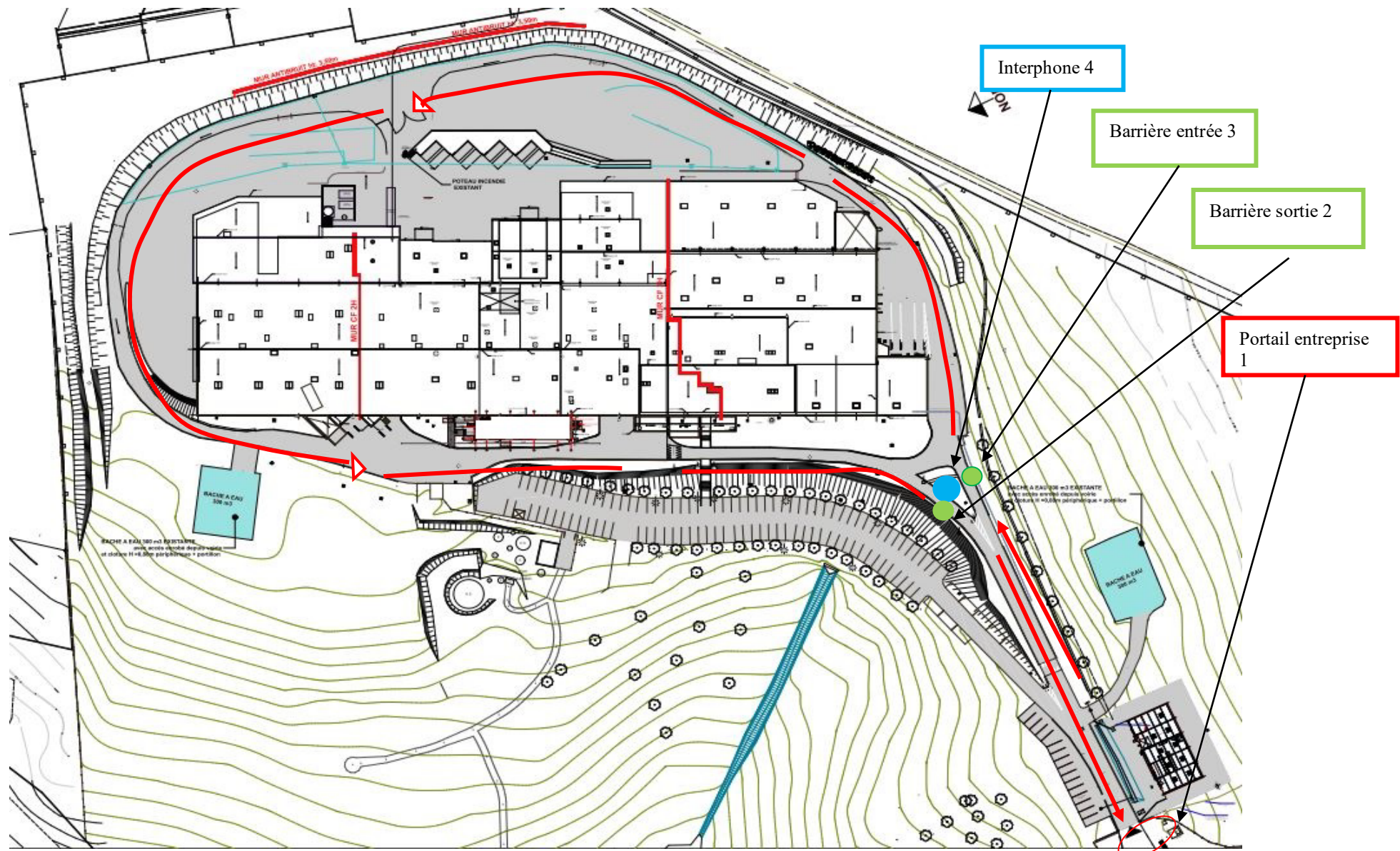
Blessures corporelles : avertir au plus vite votre interlocuteur ou tout autre membre du personnel à proximité. (annexe 4)

Fait le ..... à.....

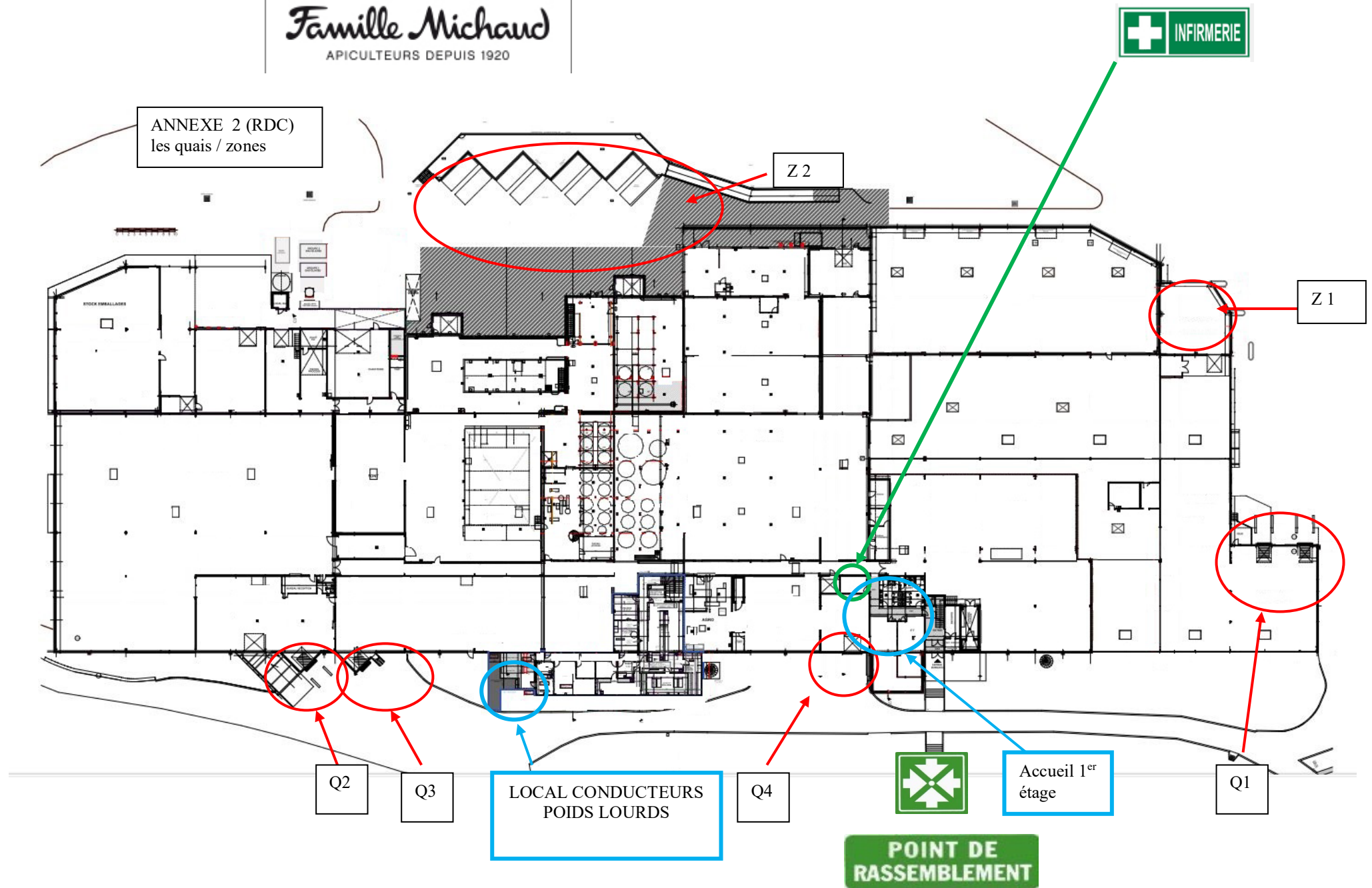
Le Représentant de.  
Famille MICHAUD S.A

Le Représentant du  
transporteur














ANNEXE 3  
(étage)



POINT DE  
RASSEMBLEMENT

ANNEXE 4

En cas d'incendie		En cas d'accident	
<b>ALERTER</b>		<b>PROTEGER</b>	
	<p>Téléphoner au secours <b>018</b> (pompiers) ou <b>112</b> avec votre portable. Préciser le lieu exact et l'importance de l'incendie. Ne pas prendre de risques : mieux vaut prévenir trop tôt que trop tard.</p>		<p>Faites cesser le danger pour éviter le sur-accident ; Protégez la victime, l'entourage et vous-même. Faire intervenir un secouriste. <b>Seulement en cas de risque vital immédiat</b>, dégagez la victime en la saisissant aux poignets ou aux chevilles et en la traînant rapidement sur le sol.</p>
<b>INTERVENIR</b>		<b>ALERTER</b>	
	<p>A l'aide des extincteurs appropriés (poudre, eau, Co2).</p> <p>Seulement si vous vous en sentez capable et si les fumées ne sont pas trop importantes</p>		<p>Si la gravité de la blessure nécessite un soin médical, téléphoner au <b>015</b> ou au <b>112</b> pour faire appeler un médecin et signaler :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature de l'accident</li> <li>• Victime(s) consciente(s) ou non</li> <li>• Adresse et moyens d'accès</li> <li>• Premiers soins apportés</li> </ul> <p>Envoyer quelqu'un à l'entrée du bâtiment en vue de guider les ambulanciers</p>
<b>EVACUER</b>		<b>RASSURER ET GUIDER</b>	
	<p>Rendez vous calmement au point de rassemblement (parking extérieur usine).</p> <p>Répondez à l'appel et respectez les consignes qui vous sont données</p>		<p>Rassurer la victime et couvrez-la en attendant les secours. Si vous êtes secouriste, pratiquez les gestes élémentaires de survie. Guider les secours sur le lieu de l'accident et rester à leur disposition.</p>